



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU PAR
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 20 MAI 2020 À 19H**

Personne(s) présente(s) :

Marie Ignaczak, présidente
M. Denis Leclerc
M. Jean-Philippe Côté
Mme Julie Cloutier
Mme Hélène Bergeron
M. François Bienvenu

M. Richard Fortin, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

- 3. Adoption du procès-verbal**

- 4. Sujets**
 - 4.1 PIIA - Modification au projet - 10 chemin du Grand-Bornand
 - 4.2 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 291 chemin du Tour-du-Lac
 - 4.3 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale - 9 chemin des Lacs
 - 4.4 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 111 chemin des Lacs
 - 4.5 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée de 200 m2 et plus - 33 Montée du Golf
 - 4.6 Point de discussion - suivi du conseil

- 5. Date de la prochaine réunion du CCU**

- 6. Varia**

- 7. Clôture de la réunion**



1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h20.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté telquel.

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 15 avril 2020 a été accepté.

4. Sujets

4.1 PIIA - Modification au projet - 10 chemin du Grand-Bornand

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2020-00031, numéro de lot 4 219 062 , concernant relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 09-198

- construction à l'intérieur d'un secteur de fortes pentes et des bandes de protection (RCI, art. 5.1.13).

4.2 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 291 chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2020-00095, numéro de lot

1 497 621, concernant :

- la construction d'une résidence unifamiliale de 200 m² et plus (Règl. 09-198, chap. 4)

- la construction d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus (RCI, art. 5.1.5)

4.3 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale – 9 chemin des Lacs

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2020-00102, numéro de lot 4 427 927, concernant :

- la construction d'une résidence unifamiliale de 200 m² et plus (Règl. 09-198, chap. 4)

- la construction à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection.

4.4 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 111 chemin des Lacs

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2020-00148, numéro de lot

4 807 427, concernant :

- la construction d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m² et plus (RCI, art. 5.1.5)



4.5 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée de 200 m2 et plus - 33 Montée du Golf

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2020-00199, # de lots : 1 497 247 - 1 876 431 – 1 876 432, concernant :

- la construction d'une résidence unifamiliale de 200 m2 et plus (Règl. 09-198, chap. 4)
- l'aménagement d'un usage complémentaire à une résidence isolée soit un logement d'appoint (Règl. 09-198, chap. 5)

L'acceptation est conditionnelle à ce que le service des permis reçoive la confirmation par un rapport d'un professionnel (actuellement en préparation), que l'installation septique sera réalisé conforme au Q-2, r.22. La recommandation sera transmise au conseil pour suivi seulement après avoir reçu et validé cette confirmation.

4.6 Point de discussion - suivi du conseil

Aucune recommandation.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera le 10 juin 2020.

6. Varia

Aucun.

7. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 19h55.

Marie Ignaczak, présidente

Jean-Philippe Côté, secrétaire